

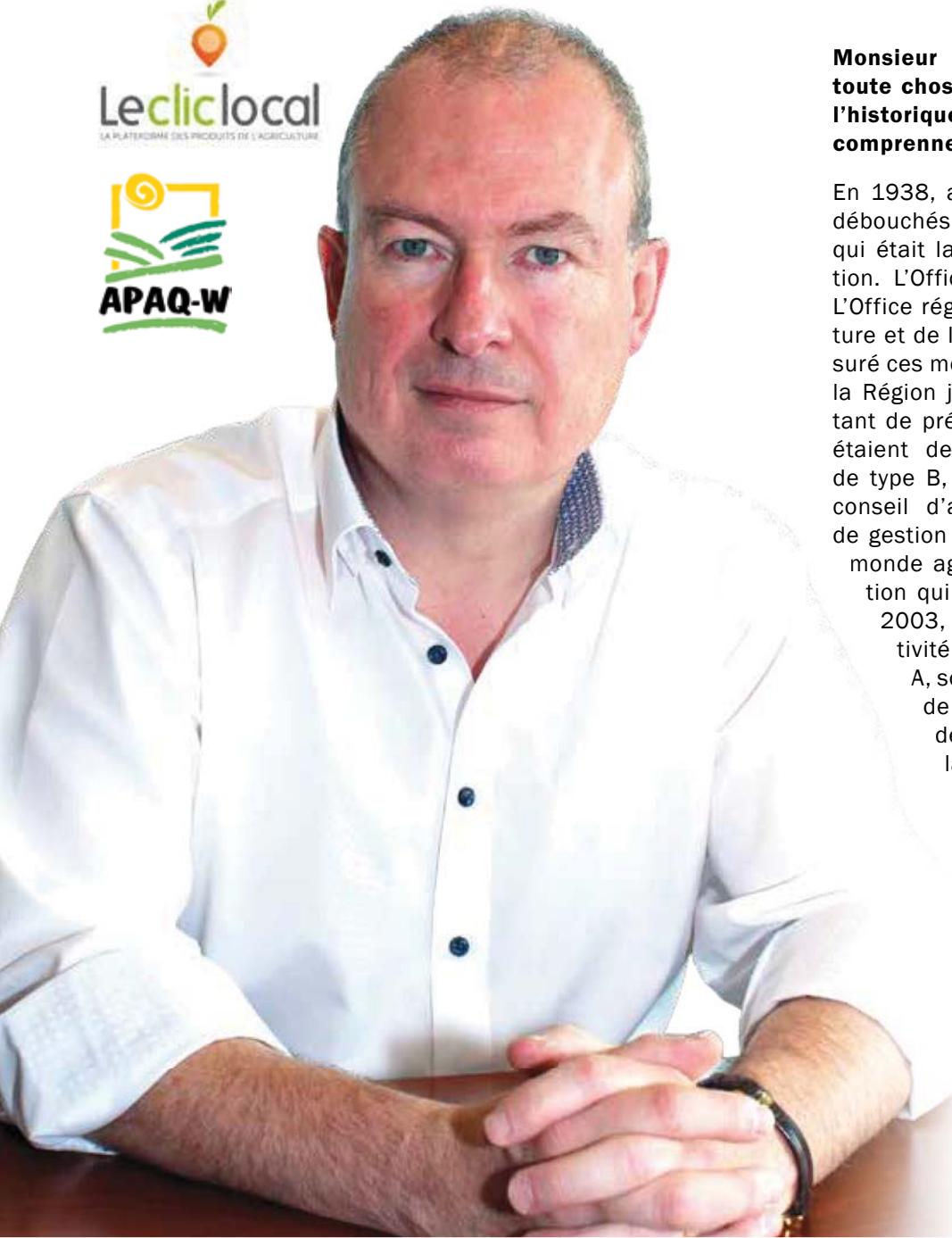


# Philippe Mattart

Directeur général de l'Apag-W

L'Agence wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (Apag-W) est un organisme d'intérêt public qui assure la promotion de l'image de l'agriculture wallonne et de ses produits, ainsi que celle des producteurs. Elle réalise une série d'actions visant à faire connaître la qualité des produits et le savoir-faire wallon en la matière. Rencontre avec Philippe Mattart, Directeur général, qui nous présente ici plus particulièrement le site « Clic local », une véritable centrale de rencontres en matière de production locale, destinée aux pouvoirs locaux.

ALAIN DEPRET SECRÉTAIRE DE RÉDACTION



**Monsieur le Directeur général, avant toute chose, il est important de retracer l'historique de l'Apag-W pour que l'on comprenne d'où elle vient...**

En 1938, a été créé l'Office national des débouchés agricoles et horticoles (Ondah), qui était la structure nationale de promotion. L'Office a été régionalisé en 1994. L'Office régional de promotion de l'agriculture et de l'horticulture (Orpah) a alors assuré ces mêmes activités de promotion pour la Région jusqu'en fin 2002. Il est important de préciser que ces deux institutions étaient des organismes d'intérêt public de type B, qu'elles étaient assorties d'un conseil d'administration et d'un comité de gestion composés de représentants du monde agricole. C'est ce comité de gestion qui prenait alors les décisions. En 2003, l'Apag-W est, elle, entrée en activité sous la forme d'un OIP de type A, sous la responsabilité du Ministre de l'Agriculture. Et ce, sur base du décret du 19 décembre 2002 relatif à la promotion de l'agriculture et au développement des produits agricoles de qualité différenciée. Ce dernier décret a été révisé et intégré au sein du « Code wallon de l'agriculture » en 2014. Même si sa configuration organisationnelle a changé, l'Apag-W est donc une très ancienne institution.

## **Vous êtes donc aujourd'hui une OIP de type A. Qu'est que cela implique pour vous ?**

C'était un changement considérable puisque le monde agricole n'a plus été ni représenté, ni impliqué de la même manière. Néanmoins, à l'instar de ce qui existe dans d'autres domaines, les tutelles successives ont voulu recréer un lien institutionnel direct et formel avec le terrain. On a donc institué une entité privée, reconnue par le décret, pour lier le monde agricole et les décisions du service public. Cette entité est aujourd'hui appelée « Collège des producteurs ». C'est un collectif de producteurs qui dispose d'un support opérationnel et que nous rencontrons quasi tous les jours. Ce qui nous permet d'avoir une vision partagée des priorités. Dans le décret, il est d'ailleurs prévu que ce collège remette un avis obligatoire sur notre plan stratégique opérationnel. C'est un avis contraignant, en ce sens que le ministre doit motiver sa décision s'il décide de s'en écarter.

## **Depuis quand êtes-vous Directeur général de l'Apaq-W ?**

Je suis directeur général de l'Apaq-W depuis le 1<sup>er</sup> avril 2016. Avant d'occuper ce poste, j'étais administrateur général adjoint de l'Institut du patrimoine wallon. En 2009, j'ai été détaché auprès du cabinet du Ministre de l'Emploi. J'ai également été, auparavant, commissaire de l'emploi au Forem. Lorsque des mandats se sont libérés au sein des administrations wallonnes, j'ai tout de suite porté mon choix sur l'Apaq-W. Issu d'un milieu familial d'agriculteurs, j'avais, en effet, une bonne connaissance des missions de l'Orpah et de l'Ondah, dont l'Apaq-W est l'héritière.

## **Quelles sont les missions actuelles de l'Apaq-W ?**

L'Agence a pour objet de soutenir les agriculteurs et l'activité agricole en constituant un organisme de promotion et de communication spécialisé dans le domaine de l'agriculture, en ce compris l'horti-



culture, leurs services et la transformation des produits agricoles. À ce titre, l'Agence assiste le Gouvernement dans la définition et la mise en oeuvre d'une politique intégrée et concertée de promotion. Cela passe notamment par la promotion de l'image générale de l'agriculture, la promotion sectorielle des produits de l'agriculture et de l'horticulture, une assistance aux producteurs et la promotion de l'agriculture dans sa dimension la plus locale. Notre rôle n'est pas de remplacer les entreprises et les exploitations agricoles en matière de communication, mais bien de soutenir le secteur en termes de service public. L'Apaq-W est, en quelque sorte, une agence publique de marketing au service d'un secteur extrêmement sensible. Le rôle de l'Apaq-W est aussi de créer un tissu partenarial avec, notamment, les communes, qui peuvent avoir un rôle très important en ce domaine.

## **Quels sont, selon vous, les grands défis de l'agriculture de demain ?**

L'agriculture est en grande difficulté, ce n'est pas récent. On constate une baisse constante de la renta-

bilité, alors que la taille moyenne des exploitations ne cesse de s'accroître. L'enjeu est de faire en sorte que la crise que traverse aujourd'hui le secteur agricole se transforme en opportunités. Par exemple, l'agriculture tend tout doucement à se diversifier et à atteindre une qualité différenciée sur base de cahiers de charges précis et qualitatifs, ce qui nous permet d'obtenir ainsi des aides européennes. C'est le cas de la production de viande bovine, non plus générique, mais de qualité supérieure, de la production de foies de canards, de volailles, de viande porcine... Sans oublier le bio, dont un producteur sur dix fait le choix aujourd'hui.

## **Quel est votre avis général sur la ruralité en Wallonie ?**

La ruralité est un enjeu intrinsèque aux communes. Et la politique de développement rural est une politique très bien accueillie par les communes. Les PCDR ont rencontré un succès assez important, tant dans les communes rurales que dans les communes semi-urbaines. Par ailleurs, il existe, dans un nombre croissant de



communes, pas mal d'opportunités qui permettent de développer des agricultures nouvelles afin de conjuguer l'augmentation de l'habitat avec la préservation d'un environnement naturel et sa valorisation en circuit court. Je pense que la ruralité n'est pas un concept en contradiction avec le développement urbain ou le développement du parc des logements. Cela permet, au contraire, à des productions qui nécessitent moins de superficie, de trouver leur place dans des environnements adaptés.

### **Quels sont les moyens utilisés par l'Apaq-W pour promouvoir l'agriculture, dans ce cas ?**

Par exemple, il est important de bien communiquer auprès du public pour faire connaître les qualités de notre viande bovine. À ce sujet, nous avons mis en place, avec le collègue des producteurs, deux plateformes qui rassemblent les producteurs, le service de promotion de l'Apaq-W et un panel de scientifiques de haut vol. De manière indépendante, ceux-ci donnent des éclairages utiles aux consommateurs, ou à d'autres acteurs partenaires de la filière, pour rétablir un certain nombre de vérités et éviter que des idées toutes faites ne soient communiquées en dépit du bon sens.

### **C'est aussi là que les pouvoirs locaux peuvent intervenir...**

En effet, les communes peuvent tenter d'influencer la consommation des citoyens en promouvant la diversification. Car une grande partie des agriculteurs cherchent à se diversifier, à se diriger vers d'autres alternatives, sachant qu'avec des superficies réduites, la rentabilité n'est plus au rendez-vous.

### **Le projet « Clic local » s'adresse ainsi aux communes wallonnes...**

L'Apaq-W a en effet développé un nouveau site internet pour faciliter l'achat de produits locaux par les collectivités soumises à la réglementation en matière de marchés publics : [lecllocal.be](http://lecllocal.be). Il a été créé en 2013 par décision du Gouvernement. Grâce à l'inscription progressive des producteurs prêts à fournir

les collectivités, le site présente un éventail de plus en plus large de produits. En pratique, le site repose donc sur l'établissement d'un catalogue en ligne de producteurs géo-localisés. Par ailleurs, il permet aux collectivités, moyennant inscription préalable, de solliciter et d'obtenir des offres auprès des producteurs inscrits dans le cadre de marchés par procédure négociée sans publicité. Vous le voyez, c'est un projet que je veux ambitieux.

### **Le « Clic local » a-t-il évolué depuis sa naissance ?**

Au début, il s'agissait d'inviter les communes et les CPAS à passer des marchés en privilégiant les producteurs locaux. Mais, aujourd'hui, nous voulons donner au Clic local une vie nouvelle. Le but est de refonder un environnement numé-

*“Le Clic local permet de matcher les producteurs, les consommateurs et les collectivités”*

rique qui permette de matcher les producteurs, les consommateurs et les collectivités à travers un certain nombre de services. Il s'agit d'une mise à disposition de l'information sur la production locale, facilement accessible, avec, pour service additionnel, la mise à disposition de marchés sur base de cahiers-types des charges. Le Clic local permettrait ainsi, dans le respect des marchés publics, de s'orienter vers la production locale. Nous comptons, pour ce faire, sur l'appui de l'UVCW. Le Clic local doit aujourd'hui se recentrer sur une logique fédérative et, donc, rassembler ses propres bases de données, les mettre en valeur, et mettre en évidence l'exis-

tence d'acteurs privés. Donc, plutôt que de concentrer le Clic local sur une centrale de marchés au sens strict, nous souhaiterions créer une vraie centrale de rencontres, avec un environnement de conseils et de services pour aider les collectivités. C'est en ce sens que le Clic local doit évoluer.

### **On voit que vous comptez sur le soutien de l'UVCW. Vous pensez qu'il est important de garder de bons contacts avec nous ?**

Je considère que l'UVCW est un partenaire de choix en ce qui concerne le relais d'information vers les 262 communes de Wallonie. Du reste, dans la stratégie systémique que j'ai présentée au ministre, l'UVCW est aussi un partenaire de premier plan en ce qui concerne le déploiement du matching entre les collectivités locales, les producteurs et les consommateurs. Parce que les communes sont des prescripteurs d'achats, dans le cadre de leurs contraintes budgétaires, bien évidemment. C'est bien une stratégie que je compte déployer, mais il existe un autre élément par lequel les villes et communes peuvent être partenaires : le soutien aux producteurs locaux par la promotion du circuit court.

### **Quel sera votre message de conclusion ?**

Les communes doivent impérativement jouer un rôle dans le soutien à l'initiative privée, dans le soutien à l'initiative des agriculteurs qui font le choix de la diversification ou de la stratégie différenciée. J'ajouterai que l'Apaq-W peut être un partenaire des communes dans la promotion de l'agriculture locale. Vos membres sont les bienvenus : tout est mis en œuvre chez nous pour leur répondre rapidement et efficacement.



**Plus d'informations :**

[www.apaqw.be](http://www.apaqw.be)

[www.lecllocal.be](http://www.lecllocal.be)